



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2018
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Philippines

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour les Philippines est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2019-2023, soit un montant de 17 380 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 94 800 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018..

* [E/ICEF/2018/19](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le programme de coopération entre le gouvernement des Philippines et l'UNICEF pour la période 2019-2023 intervient dans un contexte prometteur, car le pays conserve une croissance économique solide¹. Les Philippines sont un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont la croissance économique a atteint 6,9 % en 2016 et, d'après les estimations, 6,7 % en 2017².

2. La population des Philippines se caractérise par son jeune âge, sa mobilité et son urbanisation rapide. Le pays bénéficie d'un dividende démographique potentiel, car plus de la moitié (51,3 %) de ses 101 millions d'habitants ont moins de 25 ans³. La population urbaine devrait atteindre les 56 % d'ici à 2050⁴. Le phénomène migratoire, tant à l'intérieur du pays qu'au départ de celui-ci ou dans sa direction, est non négligeable. La population nationale est composée d'ethnies diverses. D'après les estimations, 14 à 17 millions d'autochtones vivant à travers le pays proviennent de 110 groupes ethnolinguistiques⁵. La population est majoritairement chrétienne, mais compte également 6 % de musulmans⁶.

3. Les Philippines sont exposées à une convergence de difficultés incluant les risques naturels, le changement climatique et une urbanisation rapide et incontrôlée. À l'échelle mondiale, le pays est classé comme l'un des plus vulnérables face aux catastrophes naturelles telles que les cyclones, tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis, inondations et sécheresses, mais aussi comme l'un des cinq pays les plus touchés par le changement climatique⁷. La population n'est pas suffisamment sensibilisée aux conséquences sur les enfants et peu de mesures d'atténuation sont en place⁸.

4. Le plan de développement à long terme du gouvernement, intitulé *AmBisyon Natin 2040*, définit une vision d'un pays où personne ne souffrirait de la pauvreté ni de problèmes de santé. Il sous-tend le plan de développement 2017-2022 des Philippines, qui définit les priorités relatives aux progrès du pays.

5. La persistance des inégalités fragilise le développement humain, comme le montre le niveau élevé du coefficient de Gini, soit 0,43 en 2015⁹. Malgré la solidité de la croissance économique, la concentration des richesses, notamment dans les domaines de la propriété foncière et du pouvoir politique, freine fortement le développement équitable. L'emplacement géographique, le niveau de revenu, le sexe, le handicap et le statut ethnique sont autant de facteurs d'inégalités, particulièrement sur l'île de Mindanao, et plus singulièrement dans la Région autonome musulmane de Mindanao.

6. Avec 53,7 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté national, Mindanao enregistre le plus fort taux de pauvreté¹⁰. C'est aussi le théâtre de l'un des

¹ Groupe de la Banque mondiale, *Global Economic Prospects, June 2017: A Fragile Recovery* (Washington, D.C., 2017).

² *Ibid.*

³ Chiffre établi à partir des données de base tirées des rapports du recensement réalisé en 2015 par l'Autorité des statistiques des Philippines.

⁴ Nations Unies, *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (New York, 2015).

⁵ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Fast Facts: Indigenous Peoples in the Philippines* (Pasay, Philippines, 2013).

⁶ Autorité des statistiques des Philippines, *2015 Census of Population Report* (Manille, 2017).

⁷ Sönke Kreft et autres, *Global Climate Risk Index 2015* (Bonn, Allemagne, Germanwatch, 2014).

⁸ Javier Bornstein Ortega et Christine Klauth, *Climate landscape analysis for children in the Philippines* (UNICEF, 2017).

⁹ PNUD, Rapport sur le développement humain, données du coefficient de Gini relatif aux revenus, 2016.

¹⁰ Autorité des statistiques des Philippines, *2015 Full Year Official Poverty Statistics of the Philippines* (Quezon, Philippines, 2016).

conflits armés les plus anciens au monde et une région exposée à de multiples risques naturels. Entre autres conséquences, les enfants y sont touchés par les déplacements et la perte de membres de leur famille, mais aussi la perturbation de leur scolarité et de leur accès aux soins de santé et à d'autres services de base. Dans bon nombre des zones reculées touchées par les conflits, les enfants sont souvent privés des services de base et subissent des violations graves de leurs droits.

7. Peu de progrès ont été réalisés dans la mise en application de certaines des observations finales formulées par le Comité des droits de l'enfant lors de sa cinquante-deuxième session en 2009, notamment pour ce qui concerne l'âge minimum de consentement sexuel et l'interdiction de la violence à la maison, dans les écoles, dans les institutions publiques et privées et au sein du système de protection de remplacement. Le Comité a aussi recommandé de poursuivre les efforts dans la lutte contre les décès néonataux et la sous-nutrition, ainsi que sur les données relatives aux enfants handicapés et à la santé mentale des adolescents.

8. L'analyse de la situation des enfants aux Philippines réalisée en 2017 a mis en évidence les obstacles et goulots d'étranglement qui limitent généralement la réalisation des droits de l'enfant. Ceux-ci incluent notamment : a) la faiblesse de la responsabilisation politique et de l'état de droit dans la mise en œuvre du cadre législatif et politique au niveau infranational ainsi que la façon dont ce cadre cherche à lutter contre les inégalités et vulnérabilités frappant typiquement certains groupes comme celui des adolescents ; b) la répartition inégale des capacités et de l'attention qui sont réservées à la question de l'équité dans la gestion des finances publiques, afin de combler les pénuries chroniques de fonds à l'échelle nationale et infranationale et d'éliminer les goulots d'étranglement structurels qui freinent l'exécution des budgets nationaux ; c) les déficiences de la décentralisation et des capacités des administrations locales, y compris dans leurs rapports avec les entités régionales, provinciales et nationales ; et d) le manque de disponibilité et de qualité des données relatives aux services visant les adolescents, les enfants handicapés et les populations autochtones.

9. Les Philippines ont grandement progressé dans la concrétisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement en ce qui concerne l'éducation primaire universelle, la mortalité des nourrissons et des enfants âgés de moins de 5 ans et l'accès à l'eau. Cependant, les données nationales masquent d'importantes disparités régionales et socioéconomiques dans les principaux résultats en faveur des enfants et l'accès aux services de base.

10. Le taux national de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est passé de 31 pour 1 000 naissances vivantes en 2013 à 27 pour 1 000 en 2017¹¹, ce qui reste supérieur à la cible des objectifs de développement durable fixée à 25 pour 1 000¹². Dans la Région autonome musulmane de Mindanao, le taux est plus de deux fois plus élevé que le taux national, soit 55 pour 1 000¹³. Le taux de mortalité infantile est de 21 pour 1 000 naissances vivantes à l'échelle du pays¹⁴ et de 32 pour 1 000 dans la Région autonome musulmane de Mindanao¹⁵. La mortalité néonatale ainsi que la mortalité et la morbidité chez les enfants en bas âge tiennent principalement à des obstacles financiers et géographiques qui restreignent l'accès à des interventions de santé préventives et curatives présentant un bon rapport coût-efficacité, ainsi qu'à la mauvaise qualité des soins. Le faible niveau et la tendance à la baisse des taux de

¹¹ Autorité des statistiques des Philippines, *National Demographic and Health Survey (NDHS) 2017* (Quezon, Philippines, 2018).

¹² Outil de suivi des objectifs de développement durable, Autorité des statistiques des Philippines.

¹³ NDHS 2013.

¹⁴ NDHS 2017.

¹⁵ NDHS 2013.

vaccination des enfants sont préoccupants, à l'instar de la couverture de la troisième dose de vaccin combiné contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (DCT3) qui est passé de 85 % en 2013¹⁶ à 80 % en 2017¹⁷.

11. Le taux de retard de croissance reste élevé, soit 33,4 % en 2015, contre 30,3 % en 2013¹⁸. Cette situation tient essentiellement à l'inadéquation des apports alimentaires, en partie imputable aux faibles taux d'allaitement¹⁹, ainsi qu'aux infections et au mauvais état de santé et de nutrition des mères avant, pendant et après la grossesse.

12. Plus de 90 % de la population ont accès à des services d'approvisionnement en eau potable de base, 75 % ont accès à des systèmes d'assainissement de base et 6 % pratiquent toujours la défécation à l'air libre²⁰. La question de l'assainissement n'étant pas prioritaire pour les autorités locales et les familles, les investissements dans ce secteur restent faibles.

13. Seuls 42 % des enfants âgés de 3 à 4 ans fréquentaient des programmes de développement et de soins de la petite enfance en 2013²¹, tandis que le taux net de scolarisation en maternelle était de 74,65 % en 2015²². Les difficultés tiennent notamment à l'insuffisance des données nationales sur la participation, au manque de financements, à la méconnaissance des bienfaits des services de soins et de développement de la petite enfance, à la coordination réduite entre les organisations et au caractère restrictif des politiques et des normes, qui en viennent malencontreusement à exclure les enfants défavorisés, particulièrement les enfants autochtones et les enfants handicapés.

14. Le taux national net de scolarisation en école élémentaire était de 91,05 % en 2015, contre 95,5 % en 2010²³. Le taux élevé de non-achèvement scolaire au niveau élémentaire – soit 17 % (2015)²⁴ – et le grand nombre d'enfants de 5 à 15 ans qui ne sont pas scolarisés – soit 2,85 millions en 2016 d'après les estimations²⁵ – sont préoccupants. La situation est d'autant plus problématique que les faibles niveaux d'achèvement scolaire reflètent le manque d'investissement chronique au cours de la dernière décennie, l'archaïsme des méthodes d'enseignement et l'intérêt limité pour l'acquisition d'aptitudes sociales et émotionnelles par les enfants.

15. L'enquête initiale réalisée dans le pays en 2015 a montré que les enfants subissaient des taux élevés de violence, aussi bien physique (64,6 %) que psychologique (62,8 %), pouvant notamment prendre la forme d'actes d'intimidation (61,5 %), d'atteintes sexuelles (24,6 %), ou encore de cyberviolence (51,3 %). Les garçons et les filles sont principalement exposés à la violence dans les contextes de pauvreté et de migration, qui exacerbent la violence à la maison, mais également en raison du risque croissant d'exploitation et de trafic sexuel en ligne et hors ligne, des normes sociales encourageant les châtiments corporels et du manque de disponibilité et de sensibilisation des services de protection de l'enfance. À cette situation s'ajoute

¹⁶ NDHS 2013.

¹⁷ NDHS 2017.

¹⁸ *Eighth National Nutrition Survey* (NNS), Institut de recherche des Philippines pour l'alimentation et la nutrition, 2015.

¹⁹ NNS 2013.

²⁰ Rapport du programme commun de surveillance Organisation mondiale de la Santé/UNICEF, 2017.

²¹ Ministère de la protection sociale et du développement.

²² Plan de développement des Philippines 2017-2022.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Division de développement des projets du Ministère de l'éducation, rapport de l'analyse de la situation des apprenants laissés pour compte, juin 2016.

la fragilité du système de protection de l'enfance et des lois en la matière, qui ne sont souvent pas appliquées ni contrôlées de façon rigoureuse à l'échelle locale. Les enfants et les adolescents qui grandissent dans les zones touchées par des conflits, particulièrement à Mindanao, sont encore plus exposés à la violence, voire à des violations graves de leurs droits.

16. Les adolescents doivent surmonter de nombreuses difficultés pour réaliser leur plein potentiel. Des obstacles persistent dans leur accès aux services et aux informations sur la santé sexuelle et reproductive. En 2016, près de 3 nouveaux cas de VIH sur 10 (29 %) concernaient des jeunes de moins de 24 ans, principalement des garçons âgés de 15 à 24 ans²⁶. Le taux de grossesse chez les adolescentes est élevé et atteint 9 % chez les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans²⁷, tandis qu'un quart des femmes enceintes souffrent d'anémie²⁸. La préparation des adolescents à la vie active est restreinte par les niveaux élevés d'abandon scolaire au niveau secondaire, l'accès limité à l'enseignement professionnel et l'insuffisance des aptitudes sociales et émotionnelles²⁹. Le recrutement des jeunes, particulièrement à Mindanao, par des groupes armés, parfois extrémistes et violents, est de plus en plus préoccupant.

17. Les Philippines sont l'un des pays au monde où les disparités hommes-femmes sont les moins fortes³⁰. Certains rapports décrivent toutefois des inégalités salariales et une réapparition des disparités entre les sexes en matière de santé et de survie. Les normes et croyances liées aux rôles masculins et féminins sous-tendent la violence à l'égard des femmes et des enfants tout en confinant les femmes à des fonctions domestiques, en limitant leur accès au marché de l'emploi formel et en les empêchant de sortir de la pauvreté et d'acquiescer une indépendance financière³¹. Les normes sociales liées aux rôles et attentes relatifs à chaque sexe semblent aussi avoir des effets négatifs sur les acquis scolaires des garçons.

18. L'évaluation du programme de pays 2012-2018 a souligné combien il est important de continuer à consolider les capacités stratégiques et de renforcer la mise en œuvre des politiques. Ses recommandations consistaient notamment à instaurer un engagement stratégique de haut niveau en amont, plutôt que des transferts directs d'espèces, des services d'approvisionnement et une mise en œuvre directe. L'évaluation insistait aussi sur la nécessité de collaborer avec les entités régionales et provinciales de l'administration afin de renforcer la coordination des programmes et de donner les moyens aux partenaires nationaux de déployer les modèles de mise en œuvre fructueux à grande échelle.

19. Le programme de pays 2019-2023 s'appuie sur les enseignements tirés de l'évaluation, également confirmés par une analyse des causes et par les consultations menées avec les partenaires dans le cadre de l'élaboration de la théorie du changement. Ceux-ci concernent notamment : a) l'élimination des goulots d'étranglement qui persistent dans la fourniture de services holistiques de développement et de soins de la petite enfance ainsi que de services complets destinés aux adolescents ; b) l'élaboration de mesures particulières pour les enfants autochtones, les enfants handicapés et les enfants vivant dans des zones sujettes aux conflits et exposées aux risques ; et c) la promotion de normes sociales et de pratiques parentales positives. Les consultations ont montré qu'en tant que partenaire des autorités gouvernementales nationales et infranationales, l'UNICEF jouait un rôle central pour a) corriger la fragmentation des services en renforçant la coordination

²⁶ Registre des cas de VIH/sida et traitements antirétroviraux aux Philippines, décembre 2016.

²⁷ NDHS 2017.

²⁸ Ibid.

²⁹ NDHS 2013.

³⁰ Forum économique mondial, *The Global Gender Gap Report 2017* (Genève, 2017).

³¹ Banque asiatique de développement, *Gender Equality in the Labour Market in the Philippines* (Mandaluyong, Philippines, 2013).

verticale et horizontale au sein de l'État ; b) renforcer la mise en œuvre et le caractère inclusif des programmes nationaux ; c) combler les lacunes en matière de preuves en produisant, en analysant et en utilisant des données et des informations stratégiques ; et d) éliminer les contraintes structurelles rencontrées dans la planification stratégique et l'exécution budgétaire.

Priorités du programme et partenariats

20. L'élaboration du programme de pays s'est appuyée sur les priorités établies dans le plan de développement 2017-2022 des Philippines. Celui-ci *prévoit d'*instaurer une croissance inclusive, une société où règne la confiance et une économie du savoir concurrentielle à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, l'UNICEF joue un rôle stratégique en favorisant la réduction des vulnérabilités, le renforcement du capital humain, la construction de communautés sûres et l'établissement d'une paix durable³².

21. Le programme de pays ayant été préparé parallèlement au Plan-cadre de partenariat des Nations Unies 2019-2023, ses résultats reprennent les trois mêmes piliers, à savoir l'humanité ; la planète et la prospérité, et la paix. L'UNICEF mobilisera au maximum les actions menées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment pour la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle locale, l'élimination des goulots d'étranglement structurels affectant les capacités du secteur public et la résolution des difficultés de mise en œuvre liées à la décentralisation. L'organisation collaborera aussi avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de promouvoir une stratégie complète en faveur de la consolidation de la paix à Mindanao et de faire appliquer le rôle normatif des Nations Unies.

22. Des partenariats visant à renforcer les interventions de l'UNICEF face aux crises humanitaires seront intégrés dans les programmes, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Sous la direction du Bureau de la défense civile/Conseil national pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et de la Commission sur le changement climatique, l'UNICEF continuera de participer aux mécanismes de coordination sectorielle et de renforcer les capacités de préparation de ses partenaires face aux risques à court et long terme.

23. La collaboration avec certains organes régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Banque asiatique de développement pourrait être intensifiée afin de consolider la coopération régionale autour des questions relatives à la gouvernance locale axée sur les enfants, au développement du capital cognitif et à l'élaboration de solutions face à la violence exercée contre les enfants.

24. La théorie du changement globale qui encadre le programme de pays établit que la réalisation des droits de l'enfant nécessitera de réunir les conditions suivantes : a) les services essentiels sont adaptés et de qualité supérieure ; b) les services sociaux essentiels ont été adéquatement déployés à grande échelle ; c) les services sont plus résilients et plus inclusifs ; d) les enfants, les adolescents et les parents et personnes qui s'occupent d'enfants ont recours à des services de qualité et adoptent des comportements sans risque ; et e) les enfants et les familles ont les connaissances et les capacités nécessaires pour atténuer les risques et réagir de façon adéquate aux chocs et aux crises.

25. L'UNICEF s'attachera à corriger les inégalités les plus répandues et les plus graves chez les enfants, notamment chez les enfants et les adolescents qui présentent des vulnérabilités particulières. L'organisation s'efforcera également de renforcer la

³² Autorité nationale de développement économique, *Philippine Development Plan 2017-2022* (Manille, 2017).

résilience de leurs familles, communautés et environnements, tout en veillant à ce qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel et grandir dans des environnements sûrs et protégés qui tiennent compte de leurs besoins. L'UNICEF se concentrera en priorité sur les droits des quelque 12 millions d'enfants pauvres qui souffrent de privations multiples dans le pays³³. Sont notamment concernés les enfants vivant dans la rue, les enfants travailleurs, les enfants issus des communautés autochtones, les enfants déplacés, les enfants handicapés et les enfants vivant dans la Région autonome musulmane de Mindanao.

26. L'UNICEF continuera de favoriser l'intégration des questions liées au genre dans tous les programmes et de s'assurer que l'égalité des sexes reçoit une attention centrale dans le cadre de l'élaboration des lois et des politiques, de la recherche, de la répartition des ressources et de la planification. Des interventions tenant compte des disparités entre les sexes et axées sur l'inclusion de l'équité dans les normes liées au genre seront mises en place afin d'obtenir des résultats en faveur des enfants.

27. L'UNICEF collaborera avec les autorités nationales pour maximiser les effets du programme de pays sur l'ensemble du territoire. L'organisation mettra également en œuvre certaines interventions à forte incidence ainsi que des programmes à grande échelle dans les régions les plus pauvres et touchées par les conflits à Mindanao, et dans les zones défavorisées – aussi bien urbaines que rurales et isolées – au sein d'au moins deux provinces économiquement plus faibles et sujettes aux risques. La convergence géographique des programmes sera assurée afin de lutter contre les privations multiples et de maximiser le retour sur investissement.

28. Le changement sera insufflé au moyen de six stratégies centrales qui seront appliquées à l'échelle nationale et infranationale en vue d'éliminer les obstacles qui entravent généralement la réalisation des droits de l'enfant :

a) *Production et utilisation de données probantes* – Produire des données probantes de qualité supérieure pour orienter et éclairer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur des enfants, définir les problématiques émergentes et stratégiques, et enrichir les connaissances mondiales sur les enfants.

b) *Plaidoyer politique* – Influer sur les politiques, plans et financements publics afin de générer des retombées maximales sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants et la résilience des familles.

c) *Discours public et normes sociales* – Tirer parti du dynamisme des médias de masse, notamment numériques et sociaux, pour mobiliser plus directement les citoyens, particulièrement les nombreux jeunes, ainsi que les organisations de la société civile et le secteur privé afin de produire un changement social positif.

d) *Mobilisation des ressources et des partenariats en faveur des enfants* – Mobiliser un large éventail de parties prenantes, notamment les pouvoirs publics de tous niveaux, les partenaires de développement bilatéraux et autres, la société civile, les médias et les jeunes, afin d'établir les priorités et les engagements à suivre dans l'utilisation des ressources destinées à catalyser des interventions efficaces, modulables et durables, et collaborer avec le secteur privé de façon à orienter les pratiques commerciales locales dans l'intérêt des droits de l'enfant.

e) *Renforcement des capacités des politiques et des programmes à l'échelle nationale et infranationale* – Élaborer et mettre en œuvre des programmes, des plans,

³³ Estimations fondées sur les données relatives à la pauvreté datant de 2015 et publiées par l'Autorité des statistiques des Philippines le 30 juin 2017.

des budgets et des mécanismes de coordination intégrés et axés sur les enfants et l'équité.

f) *Mise à profit des innovations* – Maximiser les possibilités en utilisant la technologie de manière innovante de façon à tirer profit des investissements nationaux en faveur des enfants.

Survie et épanouissement

29. Cette composante vise à combattre les taux élevés de retard de croissance et de décès néonatal ainsi que les faibles taux de vaccination afin de s'assurer que tous, et particulièrement les enfants, les adolescents et les femmes les plus vulnérables, puissent bénéficier d'interventions adaptées à leur âge, leur culture et leur sexe dans les secteurs de la nutrition, de la santé et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), y compris dans les situations de crise humanitaire.

30. L'aide de l'UNICEF visera avant tout à renforcer les systèmes de santé axés sur l'équité en s'appuyant sur l'expérience acquise par l'organisation dans le domaine du plaidoyer politique et législatif ainsi que sur la recherche opérationnelle menée dans le pays. L'UNICEF sensibilisera les décideurs nationaux et infranationaux sur la nécessité de combler les lacunes techniques, organisationnelles et les besoins de financement public dans les secteurs de la santé et de la nutrition, ainsi que dans le secteur WASH, tout en améliorant la coordination, la planification et la budgétisation. L'UNICEF aidera également le Ministère de la santé et la Commission nationale de la jeunesse à produire des données probantes sur la santé physique et mentale des adolescents.

31. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires, une assistance technique sera fournie au Ministère de la santé afin de résoudre les difficultés de mise en œuvre qui persistent dans les services de santé destinés aux mères, aux enfants et aux adolescents, comme les problèmes de couverture vaccinale. Un partenariat sera conclu avec PhilHealth (Philippine Health Insurance Corp.) afin d'éliminer les goulots d'étranglement financiers qui restreignent l'accès aux systèmes de santé, et ainsi renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des prestations d'assurance maladie universelle dans le pays.

32. En collaboration avec le Conseil national de la nutrition, le Ministère de l'intérieur, les administrations locales et d'autres partenaires, l'UNICEF aidera les autorités locales à renforcer leurs capacités de façon à remplacer les approches verticales fragmentées par une intégration dans le programme national des 1 000 premiers jours, qui comprend une série d'interventions dans les secteurs de la protection sociale, de la protection de l'enfance, de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement, de la nutrition et du développement et des soins de la petite enfance.

Qualité et caractère inclusif de l'apprentissage tout au long de la vie

33. Cette composante vise à améliorer l'accès à un apprentissage inclusif et de qualité tout au long de la vie. L'UNICEF collaborera avec le Conseil pour le développement et les soins de la petite enfance et le Ministère de la protection sociale et du développement afin de renforcer l'accès aux services de développement et de soins de la petite enfance. Une coopération sera aussi mise en place avec le Ministère de l'éducation pour améliorer l'accès de tous à l'apprentissage initial, préscolaire, primaire et du premier cycle du secondaire et pour mieux intégrer dans les écoles des services et des enseignements relatifs à la nutrition, au secteur WASH (notamment la gestion de l'hygiène menstruelle) et à la réduction des risques de catastrophe.

34. L'UNICEF contribuera à renforcer les capacités nationales afin d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'environnement d'apprentissage tout en consolidant sa coopération avec les partenaires sectoriels, particulièrement les gouvernements australien et japonais, pour décupler l'accès aux possibilités d'apprentissage formel et informel pour les enfants et les adolescents, et notamment leur permettre d'acquérir des aptitudes sociales et émotionnelles ainsi que les compétences nécessaires au XXI^e siècle. L'UNICEF collaborera avec plusieurs partenaires pour veiller à ce que les enfants et les adolescents autochtones et les enfants handicapés aient accès à des environnements d'apprentissage appropriés et pertinents. L'organisation utilisera aussi des données probantes pour plaider en faveur d'investissements accrus dans le capital cognitif du pays.

35. À la lumière de l'évaluation du programme sur l'éducation menée en 2016, l'UNICEF apportera un soutien technique pour améliorer l'environnement favorable à l'apprentissage, en travaillant avec le Ministère de l'éducation sur les politiques, la planification stratégique et la répartition équitable des ressources. L'UNICEF prendra appui sur les investissements actuellement consacrés à la recherche innovatrice et à l'élaboration des politiques pour promouvoir la mise en place de services de qualité dans le domaine du développement et des soins de la petite enfance, particulièrement à Mindanao. Une expertise technique sera apportée au Ministère de l'éducation et à d'autres partenaires pour consolider la mise en œuvre de programmes d'apprentissage et de systèmes de soutien dans le pays pour les parents et les personnes s'occupant de jeunes enfants et adolescents, mais aussi pour les adolescents eux-mêmes parents.

Environnement protecteur

36. Cette composante doit permettre de contribuer à réduire toutes les formes de violence, y compris l'exploitation en ligne et hors ligne des enfants et le renforcement de leur protection, notamment dans les situations de catastrophe naturelle et de conflit armé.

37. L'UNICEF défendra quatre grandes stratégies en vue de l'obtention du résultat attendu : a) instaurer des lois et des politiques solides et conformes aux normes internationales ; b) susciter une mobilisation nationale autour des plans et mesures multisectorielles ; c) accroître l'accès équitable aux interventions de prévention de la violence et la réactivité des services en faveur des enfants et des familles ; et d) promouvoir des normes positives qui condamnent toutes les formes de violence.

38. L'UNICEF prendra appui sur des preuves récentes³⁴ pour aider ses partenaires à mieux appliquer le Plan d'action national visant à mettre un terme aux actes de violence visant les enfants, le Plan d'intervention national visant à prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels en ligne touchant les enfants et le Programme d'urgence complet en faveur des enfants, qui s'inscrit dans le cadre de la loi nationale relative à la protection et à la prise en charge des enfants dans les situations d'urgence. L'UNICEF collaborera avec les principaux organismes d'exécution nationaux, notamment les responsables de l'application des lois et le système judiciaire, afin de les aider à mieux prévenir et combattre la violence à l'encontre des enfants et des adolescents, y compris dans les situations de crise humanitaire. L'UNICEF apportera une assistance technique aux autorités régionales et provinciales pour renforcer les mécanismes communautaires de prévention de la violence et d'intervention multisectorielle.

³⁴ Conseil pour la protection de l'enfance et UNICEF, *National baseline study on violence against children: Philippines* (2016).

39. L'UNICEF fournira un appui technique aux partenaires des autorités nationales et locales en vue d'élaborer des stratégies qui incitent les communautés à repérer et à signaler les cas de violence, et assurer des services de protection de l'enfance de qualité, adaptés et inclusifs. L'UNICEF renforcera les capacités de divers partenaires afin de les inclure dans la promotion des normes sociales positives. Les principaux messages relatifs à la prévention de la violence contre les enfants et aux interventions face à cette violence seront repris par les secteurs de la santé et de l'éducation et par le secteur WASH, de façon à engager une riposte multisectorielle.

40. Compte tenu des disparités non négligeables au sein des zones touchées par les conflits à Mindanao, l'UNICEF collaborera avec le gouvernement régional, les départements d'exécution de la Région autonome, ainsi que des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile afin de renforcer la capacité des instances infranationales à protéger les enfants qui subissent ou risquent de subir des situations violentes ou de crise humanitaire. Il s'agira notamment d'améliorer les capacités des différents secteurs à réduire les risques et les vulnérabilités des enfants en permettant un meilleur accès aux soins de santé, à la nutrition, à l'eau et à l'assainissement, à l'éducation et aux possibilités d'apprentissage dans le cadre du programme complet de normalisation.

Politique sociale et gouvernance

41. Cette composante concerne la pauvreté multidimensionnelle des enfants et la nécessité de renforcer la résilience des familles face aux chocs et aux crises résultant de catastrophes naturelles, de conflits armés ou du changement climatique.

42. L'UNICEF s'appuiera sur des données probantes pour orienter l'élaboration des politiques, la planification et la budgétisation à l'échelle nationale en faveur des enfants les plus vulnérables. L'organisation collaborera avec l'Autorité des statistiques des Philippines et plusieurs organismes des Nations Unies en vue de renforcer les capacités du pays à élaborer et adopter des approches innovantes quant à l'utilisation de données et d'études de qualité pour combattre la pauvreté multidimensionnelle des enfants, y compris en collectant et en utilisant des données ventilées par sexe et par âge et en intégrant des analyses axées sur le genre dans les évaluations portant sur les vulnérabilités.

43. L'UNICEF s'appuiera sur des initiatives récentes pour assurer une meilleure gestion nationale et infranationale des finances publiques, axée sur l'équité. L'organisation aidera également le Ministère de l'intérieur et des administrations locales à inclure davantage dans les systèmes de planification et de budgétisation de ces dernières la préparation aux catastrophes et l'adaptation au changement climatique, tant en milieu urbain que rural.

44. En coordination avec ses partenaires, l'UNICEF cherchera à renforcer les capacités de façon à consolider le suivi réalisé par le gouvernement sur la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale et infranationale, et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale d'évaluation, notamment au moyen d'actions de suivi, d'évaluation et d'information fondées sur les résultats.

45. Conjointement avec la Banque asiatique de développement, le Groupe de la Banque mondiale et le gouvernement australien, l'UNICEF apportera un soutien technique et entreprendra un plaidoyer pour s'assurer que les groupes mis à l'écart de la société, notamment les enfants autochtones, les enfants handicapés et les autres enfants marginalisés et leurs familles bénéficient de la protection sociale universelle et des programmes de réduction de la pauvreté mis en œuvre par le gouvernement.

Efficacité du programme

46. Cette composante appuie les mesures visant à garantir l'efficacité de la mise en œuvre et de la gestion du programme de pays, notamment au moyen de la coordination des programmes, de la communication stratégique et de l'engagement du secteur privé. Elle facilite la coordination de la recherche, du suivi, de l'évaluation, du plaidoyer et des partenariats. Elle consiste aussi à déployer des efforts pour mieux réduire les risques de catastrophe, améliorer la préparation et les interventions face aux situations d'urgence et l'adaptation au changement climatique, mais aussi l'intégration d'analyses axées sur le genre dans toutes les composantes du programme.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et épanouissement	3 620	30 140	33 760
Qualité et caractère inclusif de l'apprentissage tout au long de la vie	1 990	27 400	29 390
Environnement protecteur	2 260	17 900	20 160
Politique sociale et gouvernance	4 530	5 310	9 840
Efficacité du programme	4 980	14 050	19 030
Total	17 380	94 800	112 180

Administration du programme et gestion des risques

47. Le programme de pays sera coordonné par l'Autorité nationale de développement économique qui appliquera les mécanismes de coordination et de gestion établis dans le Plan-cadre de partenariat des Nations Unies.

48. L'UNICEF prendra appui sur les enseignements tirés du précédent programme de pays pour instituer des mécanismes de coordination permettant de renforcer les relations intersectorielles et le suivi de l'efficacité du programme. En renforçant les capacités institutionnelles en matière de gestion fondée sur les résultats, l'organisation contribuera aussi à atténuer les risques fiduciaires. Les activités opérationnelles et les procédures de préparation aux situations d'urgence standard seront mises à jour pour que le programme de pays puisse se poursuivre tout en soutenant adéquatement le gouvernement en cas de catastrophe majeure.

49. L'obtention des résultats pourrait notamment être compromise par la multiplicité des risques naturels ; la menace grandissante des urgences climatiques ; la hausse de l'insécurité à Mindanao ; la réorganisation des services sociaux et de l'État vers un système fédéral et l'instauration de la Région autonome de Bangsamoro ; la réduction des ressources consacrées au maintien des principales priorités ; et la capacité des autres organismes des Nations Unies à soutenir les engagements conjoints. La stratégie de contrôle des risques prévoit de produire des données probantes concernant les interventions et les mesures de plaidoyer chiffrées qui ciblent les décideurs des secteurs public et privé, tout en orientant le discours public et les mécanismes de partenariat de façon à tirer profit des investissements axés sur l'équité en faveur des enfants. Les mesures d'atténuation consistent à renforcer la

préparation des interventions face aux situations d'urgence, à consolider la résilience et à repérer les urgences climatiques à évolution lente dans le cadre des programmes habituels.

50. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège est inscrite dans le programme de l'organisation et ses politiques et procédures opérationnelles.

Suivi et évaluation

51. Les résultats obtenus seront évalués dans le cadre des examens réalisés en milieu et en fin d'année avec le gouvernement et d'autres partenaires. L'examen annuel analysera les progrès accomplis dans la résolution des principales privations dont il est question dans la théorie du changement, y compris la définition des goulots d'étranglement. Les plans de travail évolutifs pourront ainsi être adaptés en conséquence. Le suivi sur le terrain et le contrôle, notamment au moyen de visites programmatiques conjointes avec les partenaires, seront effectués régulièrement.

52. L'UNICEF continuera de collaborer avec ses partenaires, dont l'Autorité nationale de développement économique, l'Autorité des statistiques des Philippines et les entités infranationales, afin de renforcer le suivi des programmes conjoints des Nations Unies mené dans le cadre de l'évaluation des progrès réalisée à l'aune du Plan-cadre de partenariat des Nations Unies. L'organisation apportera aussi son concours aux examens qui visent à établir dans quels secteurs les priorités et approches relatives au genre définies dans le Plan-cadre de partenariat des Nations Unies et dans le programme de pays doivent être renforcées pour se conformer au Plan d'action national sur l'égalité des sexes.

53. Quatre programmes feront l'objet d'évaluations majeures : a) le programme national des 1 000 premiers jours ; b) le programme de protection de l'enfance ; c) l'approche de consolidation de la paix ; et d) le programme de pays. Les conclusions serviront à améliorer la mise en œuvre des programmes, à orienter les politiques et les lois, et à éclairer la direction stratégique des partenariats conclus avec le gouvernement.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement des Philippines et l'UNICEF, 2019-2023

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 26

Priorités nationales : Plan de développement des Philippines 2017-2022

Chapitre 10 : Accélérer le développement du capital humain

Chapitre 11 : Réduire les vulnérabilités des personnes et des familles

Chapitre 12 : Bâtir des communautés sûres

Chapitre 17 : Obtenir une paix juste et durable

Objectifs de développement durable : 1 à 6 et 16

Résultats attendus du Plan-cadre de partenariat des Nations Unies 2019-2023 impliquant l'UNICEF :

Humanité : d'ici à 2023, les personnes et groupes les plus marginalisés, vulnérables et exposés aux risques bénéficient de services sociaux de qualité ouverts à tous, et vivent dans des environnements sains et favorables où leur sécurité nutritionnelle et alimentaire est assurée/protégée.

Planète et prospérité : d'ici à 2023, la convergence de l'urbanisation, de la croissance économique et du changement climatique, dans un contexte d'évolution démographique, place les communautés sur une trajectoire durable, inclusive, résiliente et prospère.

Paix : d'ici à 2023, les administrations et principales parties prenantes nationales et locales reconnaissent et envisagent de la même manière la diversité de l'histoire culturelle des zones touchées par le conflit, ainsi que leur identité et les inégalités qu'elles subissent, ce qui permet d'établir des systèmes de gouvernance inclusifs et adaptés tout en accélérant le développement durable et équitable en faveur de l'instauration d'une paix juste et pérenne sur tout le territoire de Mindanao.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements qui reflètent la contribution de l'UNICEF :

Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans

Ratio de mortalité maternelle

Taux de mortalité lié aux maladies transmises par la nourriture et l'eau

Incidence du VIH pour 1 000 habitants

Objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 : 1 à 5

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) ¹ et cibles (C) ²	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
<p>1. Survie et épanouissement</p> <p>D'ici à 2023, davantage d'enfants, d'adolescents et de femmes, particulièrement parmi les plus vulnérables, bénéficient de services améliorés et équitables dans les domaines de la santé et de la nutrition des nourrissons, des enfants, des mères et des adolescents, tout en adoptant des pratiques de vie saines.</p>	<p>Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance</p> <p>DR : 33,4 % (2015) C : 21,4 % (2023)</p>	<p>Enquête nationale sur la nutrition</p>	<p>Le gouvernement et les partenaires ont renforcé leur capacité à planifier, déployer et suivre des approches à grande échelle multisectorielles et coordonnées qui tiennent compte des disparités entre les sexes, pour réduire les retards de croissance et toutes les formes de malnutrition.</p>	<p>Conseil national de la nutrition ; Ministère de la santé ; Ministère de l'intérieur et des administrations locales ; Commission nationale de la jeunesse ; Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) ; organismes des Nations Unies ; gouvernement régional de la Région autonome musulmane de Mindanao</p>	3 620	30 140	33 760
<p>Taux de mortalité néonatale</p> <p>DR : 13 pour 1 000 naissances vivantes (2013) C : 10 pour 1 000 naissances vivantes (2022)</p>	<p>Enquête nationale démographique et de santé</p>	<p>Le système de santé est consolidé de façon à accélérer l'accès équitable aux interventions à forte incidence qui visent à réduire les décès de nouveau-nés évitables ainsi que la maladie et le handicap chez les jeunes enfants.</p>					
<p>Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre</p> <p>DR : 6 % (2015) C : 0 % (2023)</p>	<p>Rapport annuel du programme commun de surveillance Organisation mondiale de la Santé/UNICEF</p>	<p>Le gouvernement a renforcé sa capacité à s'assurer que les adolescents disposent d'un meilleur accès à des services et à des informations tenant compte des disparités entre les sexes dans les domaines de la santé physique, mentale, sexuelle et reproductive.</p> <p>Le gouvernement et les partenaires ont renforcé leur capacité à élaborer, à déployer et à suivre des politiques, stratégies et plans coordonnés et fondés sur des données probantes afin de garantir l'accessibilité aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) de base qui soient équitables, pérennes et tiennent compte des disparités entre les sexes.</p>					

¹ Lorsqu'aucune date n'est précisée, les données de référence sont celles de l'année 2014.

² Lorsqu'aucune date cible n'est précisée, l'année visée est 2023.

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) ¹ et cibles (C) ²	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
<p>2. Qualité et caractère inclusif de l'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>D'ici à 2023, davantage d'enfants et d'adolescents, particulièrement parmi les plus défavorisés, bénéficient d'une meilleure éducation et obtiennent de meilleurs résultats scolaires.</p>	<p>Proportion d'élèves passant du niveau « en cours d'acquisition » à celui d'« acquis » lors de l'évaluation nationale des acquis au niveau élémentaire</p> <p>DR : 63,93 % (2014-2015, garçons : 61,37 % ; filles : 66,56 %)</p> <p>C : 74,39 % (année scolaire 2022-2023), la cible étant la même pour les garçons et les filles</p>	<p>Base de données de l'évaluation nationale des acquis scolaires</p>	<p>Les autorités nationales ont amélioré leur capacité à dispenser un enseignement préscolaire de qualité, ouvert à tous, équitable et tenant compte des disparités entre les sexes.</p> <p>Les autorités nationales ont renforcé leur capacité à améliorer le système de façon à dispenser une éducation de qualité, inclusive et équitable, y compris pour l'acquisition des aptitudes sociales et émotionnelles.</p> <p>Le gouvernement a perfectionné ses mécanismes et approches de coordination pour renforcer la capacité des parents et adultes s'occupant d'enfants à adopter des comportements et des attitudes qui aident les enfants et les adolescents à apprendre et à s'épanouir.</p>	<p>Ministère de l'éducation ; Ministère de l'intérieur et des administrations locales ; Conseil pour le développement et les soins de la petite enfance ; Ministère de la protection sociale et du développement ; Commission nationale de la jeunesse ; gouvernement régional de la Région autonome musulmane de Mindanao</p>	1 990	27 400	29 390
	<p>Résultats tirés de l'évaluation des aptitudes en expression, lecture et calcul (ELLNA, acronyme tiré de l'anglais « Early Language Literacy and Numeracy Assessment ») en troisième année</p> <p>DR : à définir (AD) après la mise en œuvre de l'évaluation ELLNA en 2018-2019</p> <p>C : AD, la cible étant la même pour les garçons et les filles (2023)</p>	<p>Base de données de l'évaluation ELLNA</p>					
	<p>Pourcentage d'enfants (3-4 ans) fréquentant un établissement d'enseignement préscolaire</p> <p>DR : 42 % (garderie, 2013) Données ventilées par sexe disponibles fin 2018</p> <p>C : AD (2023)</p>	<p>Système d'information sur le développement et les soins de la petite enfance</p>					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) ¹ et cibles (C) ²	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Proportion d'écoles primaires disposant d'équipements sanitaires réservés aux filles et conformes aux normes nationales DR : AD (2019) C : AD (2023)	Système d'information sur l'éducation de base					
3. Environnement protecteur D'ici à 2023, davantage d'enfants et d'adolescents, particulièrement parmi les plus vulnérables, bénéficient d'un système de protection de l'enfance plus efficace, de meilleure qualité, tenant mieux compte des disparités entre les sexes, plus préventif et plus adapté, et vivent dans des communautés qui protègent mieux les enfants de la violence.	Nombre de garçons et de filles ayant subi des violences et atteints par les services sociaux, judiciaires ou chargés de l'application de la loi DR : 3 862 (2017) (garçons : 1 718 ; filles : 2 144) C : AD (2023)	Base de données sur la protection de l'enfance du Ministère de la protection sociale et du développement	Le cadre législatif et institutionnel est renforcé de façon à mieux protéger les garçons et les filles qui sont vulnérables et exposés à la violence, aux abus, à l'exploitation et à des normes sexistes néfastes. Le système de protection de l'enfance a renforcé sa capacité à fournir des services locaux multisectoriels tenant compte des disparités entre les sexes qui préviennent et combattent la violence contre les enfants. Les enfants et les adolescents touchés par des catastrophes et ceux touchés par les conflits armés à Mindanao bénéficient d'un accès accru aux services sociaux essentiels.	Ministère de la protection sociale et du développement ; Ministère de la Justice ; Conseil de la protection sociale et de la justice des mineurs ; Conseil de la protection de l'enfance ; Bureau du Conseiller du Président sur le processus de paix ; Commission des droits de l'homme ; gouvernement régional de la Région autonome musulmane de Mindanao	2 260	17 900	20 160
	Pourcentage des signalements de violations graves des droits de l'enfant vérifiés et traités chaque année DR : 65 % (2017) Données ventilées par sexe disponibles fin 2018 C : 75 % (2023)	Mécanisme de suivi et d'information, Système de gestion de l'information					
	Pourcentage d'administrations locales ciblées par l'UNICEF disposant au moins du ratio minimum de travailleurs sociaux spécialisés dans l'enfance (garçons/filles par population) tel qu'établi dans les normes nationales, et capables de fournir aux	Ministère de la protection sociale et du développement	La population des Philippines au sens large, particulièrement les adolescents, est mieux informée et agit pour éliminer toutes les formes de violence.				

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) ¹ et cibles (C) ²	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	enfants et aux familles des services sociaux tenant compte des disparités entre les sexes DR : AD (2018) C : AD (2023)						
4. Politique sociale et gouvernance D'ici à 2023, les enfants, familles et communautés les plus démunis vivant dans les zones rurales reculées et les enclaves urbaines défavorisées ont accès à des systèmes ouverts à tous qui les protègent contre la pauvreté et renforcent leur capacité à réagir de façon appropriée face aux situations d'urgence et aux risques climatiques.	Proportion d'enfants couverts par les programmes de transfert en espèces de l'État DR : 9 501 620 (2017) Données ventilées par sexe disponibles fin 2018 C : 9 605 607, avec des données ventilées par sexe (2023)	Système d'information du programme Pantawid Pamilya du Ministère de la protection sociale et du développement	Le gouvernement et les principales parties prenantes ont renforcé leur capacité à planifier, à budgétiser et à assurer l'accès à des services sociaux de base inclusifs, intégrés, résilients et de qualité. Les programmes nationaux de protection sociale équitables, axés sur les enfants et adaptés aux crises déployés par le gouvernement sont renforcés.	Autorité nationale de développement économique ; Ministère de la protection sociale et du développement ; Autorité des statistiques de Philippines ; Commission nationale de lutte contre la pauvreté ; Ministère du budget et de la gestion ; Ministère de l'intérieur et des administrations locales ; gouvernement régional de la Région autonome musulmane de Mindanao	4 530	5 310	9 840
	Pourcentage des dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation et à la protection sociale bénéficiant aux enfants vivant dans les régions les plus pauvres DR : AD (2018) C : AD (2023)	Base de données du Ministère du budget et de la gestion					
5. Efficacité du programme Les programmes sont efficacement conçus, coordonnés, gérés et soutenus afin que les résultats obtenus en faveur des enfants soient à la hauteur des normes	Pourcentage d'indicateurs prioritaires relatifs à la gestion et au programme satisfaisant aux exigences du tableau de bord DR : AD (2018) C : 100 % (2023)	inSight	Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent des conseils, des outils et des ressources nécessaires pour planifier, suivre et évaluer efficacement les résultats du programme de pays. Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent des conseils, des outils et des ressources	Autorité nationale de développement économique ; organismes des Nations Unies ; secteur privé	4 980	14 050	19 030
	Pourcentage de fonds perçus en tant qu'autres	inSight					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) ¹ et cibles (C) ²	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
programmatisés de qualité dans les contextes humanitaires et de développement.	ressources par rapport aux montants prévus dans le programme de pays 2019-2023 DR : AD (2018) C : 90 % (2023)		nécessaires pour communiquer efficacement avec les partenaires et les parties prenantes sur les questions liées aux droits de l'enfant. Davantage de sociétés sont encouragées à adopter les principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant et à s'engager activement dans la promotion, la protection et le respect des droits de l'enfant dans leur environnement de travail et sphère d'influence. Des stratégies permettant de traiter les problématiques transversales liées aux droits de l'enfant sont élaborées et appliquées.				
	Pourcentage de recommandations issues des évaluations qui sont « acceptées » par le bureau de pays et mises en œuvre, menées à terme et incluses dans un rapport dans un délai de 12 mois. DR : 50 % (2018) C : 100 % (2023)	Système de suivi du rapport de gestion des évaluations					
Total des ressources					17 380	94 800	112 180